

OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
BILAN / RAPPORT D'ACTIVITES 2013

Les marchés (fixes et forains) ainsi que l'occupation privative du domaine public communal sont gérés par la Régie Marchés et Droits de Place, service public local à caractère industriel & commercial, dotée de la seule autonomie financière.

A ce titre, à l'appui du Compte de Gestion et du Compte Administratif, soumis à l'approbation du Conseil, il est prévu de présenter un rapport / bilan d'activités du service pour l'exercice concerné que vous trouverez en annexe et qu'il vous est demandé d'approuver.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14412-a1-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014


Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 28 juin 2014
Délibération n° 14/4 -12

OBJET **REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**
BILAN / RAPPORT D'ACTIVITES 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 12 juin 2014 en application de l'Article L.1413 du CGCT ;

Sur le RAPPORT N° 14/4-12 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Thierry MELADE, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, Economie Marchande / Economie Solidaire et Consultative des Services Publics Locaux ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;
(1 abstention de Monsieur René-Paul VICTORIA en Commission AG/EM) ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(DEBAT SANS VOTE)

Prend acte du rapport / bilan d'activités 2013 de la Régie Marchés & Droits de Place.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14412-a2-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014



Gilbert ANNETTE



COMPTE ADMINISTRATIF 2013

DG/ Développement Urbain
DIRECTION ECONOMIE/ COMMERCE/ ARTISANAT
Régie Marchés et Droits de Place
Affaire suivie par Haroune ISSABAY
Tél. 0262.40.08.52

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE

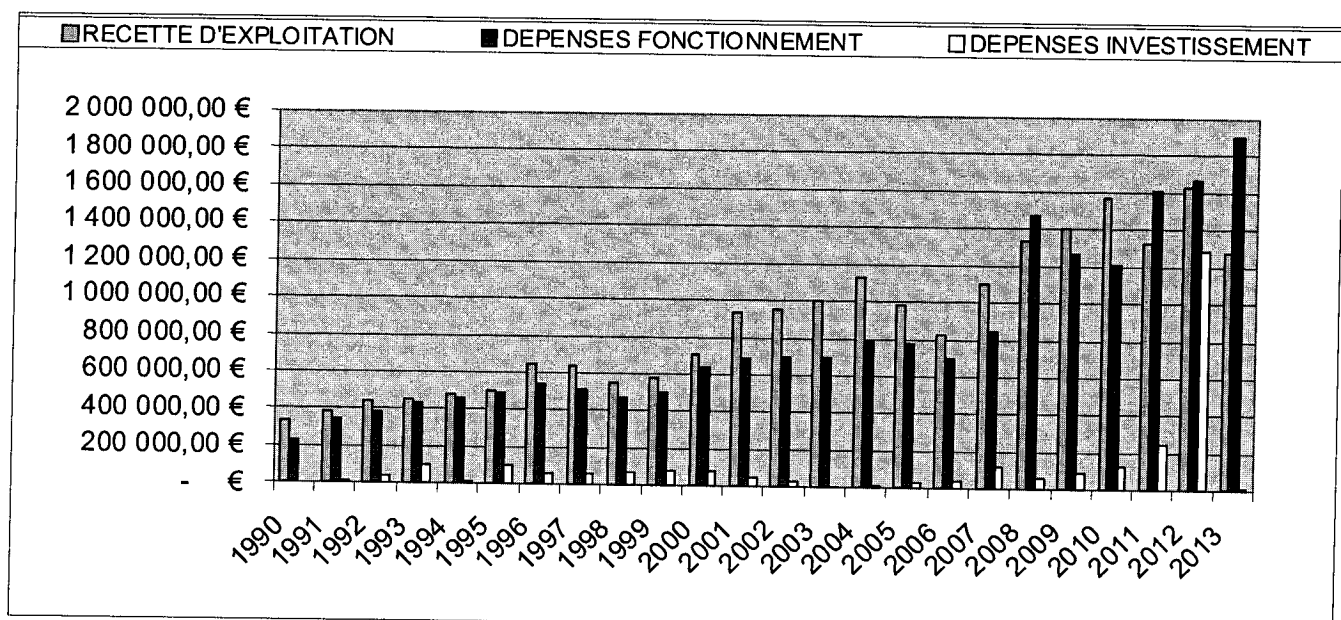
Le principe de libre administration permet aux collectivités de choisir le mode de gestion de leurs services publics : aux côtés de la gestion directe ou déléguée, la création d'une régie à personnalité morale et autonomie financière ou à seule autonomie financière constitue une troisième voie. Il s'agit alors pour la collectivité de distinguer la gestion d'un service public local en confiant celle-ci à un organisme spécialement créé à cet effet, afin - notamment - d'apprécier la qualité du service dispensé et son coût.

C'est ainsi que, en application des dispositions du Décret n° 88-621 du 6 mai 1988 modifiant le Code des Communes applicables aux régies communales et relatif aux régies départementales, le Conseil Municipal créa la Régie Marchés et Droits de Place par Délibération du 24 juin 1989. Cette structure, dotée de la seule autonomie financière, a pour missions de gérer les marchés fixes et forains de la Ville ainsi que l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales ; conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux services publics à caractère industriel et commercial.

L'une des caractéristiques principales des régies est de disposer d'un budget autonome, propre et distinct de celui de la collectivité de rattachement et dont l'exécution pour l'exercice 2013 se traduit par un déficit global de 55 341,51 € Sections d'Investissement et d'Exploitation confondues. Soit encore, en tenant compte des résultats des exercices antérieurs, un excédent cumulé global de 1 051 114,98 €.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
EXERCICE 2012			
Report à nouveau	- 196 852,60 €	1 303 309,09 €	1 106 456,49 €
EXERCICE 2013			
Recettes	582 049,26 €	1 278 267,12 €	
Dépenses	14 002,07 €	1 901 655,82 €	
Résultat de l'exercice	568 047,19 €	- 623 388,70 €	- 55 341,51 €
Résultat cumulé de clôture	371 194,59 €	679 920,39 €	1 051 114,98 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14412-b-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014



NB

Les recettes et dépenses prises en compte dans ce tableau incluent les redevances perçues pour le compte de la Ville à l'occasion des braderies et Journées Commerciales et qui sont ensuite reversées au budget général ; il est à noter qu'en 1998 et 1999 les braderies et journées Commerciales n'ont pas eu lieu ; et qu'en 2005, 2006 et 2007 seules la braderie commerciale a été organisée.

	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013
Recettes d'exploitation	1 320 107,84 €	1 623 482,08 €	1 278 267,12 €
Dépenses d'exploitation	1 609 051,34 €	1 670 336,47 €	1 901 655,82 €
Dépenses d'investissement	244 955,93 €	1 281 333,32 €	14 002,07 €

En 2013, les recettes d'exploitation ont diminué. En effet, elles ont connu une diminution de 21,26 % de 2012 à 2013, contre une augmentation de 22,98 % de 2011 à 2012.

Les dépenses de fonctionnement ont quant à elles augmenté de 13,85 % de 2012 à 2013.
Les dépenses d'investissement ont diminué de 98,91 % de 2012 à 2013.

	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013
Dépenses ordinaires	634 673,35 €	969 642,93 €	673 683,53 €
Charges de personnel	614 822,70 €	642 781,87 €	714 546,07 €
Autres dépenses exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements	58 763,50 €	57 181,24 €	54 158,75 €
Total des dépenses	1 409 845,95 €	1 669 606,04 €	1 442 388,35 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14412-b-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

L'évolution des principaux postes de charges a été la suivante :

- dépenses ordinaires : baisse de 30,52 % de 2012 à 2013, contre une hausse de 52,78 % de 2011 à 2012;
- charges de personnel : hausse de 11,16 % de 2012 à 2013, contre une hausse de 4,55 % de 2011 à 2012;

Pour l'année 2013, la Régie des Marchés et droits de place a réalisé plusieurs actions.

Marchés forains :

Nous avons engagé la réflexion sur la mise aux normes du marché forain des Camélias, en partenariat avec le Plan de Rénovation Urbaine. Par ailleurs, la Régie a élaboré le règlement des marchés fixes et forains.

Manifestation exceptionnelles :

Il y a eu un développement des manifestations commerciales (braderie commerciale, journées commerciales). Le Service a également consolidé le marché de nuit. Une amélioration a été portée concernant les procédures de demande d'emplacement sur les manifestations exceptionnelles et sur le Domaine Public.

Concernant les terrasses de café, le Service a mené une action pour inciter les commerçants à améliorer leur terrasse afin qu'elles soient plus attractives, ceci pour valoriser et dynamiser le centre-ville.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14412-b-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014


Gilbert ANNETTE